EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 30 novembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation : 15 novembre 2022

Date d'affichage : 15 novembre 2022

Vote: Pour: 21

Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux le trente du Mois de Novembre

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

<u>Présents</u>: Eric TUPHE, Robert PISSAVY, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.

Présents par procuration: Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Eric TUPHE, Annie COUDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER donne pouvoir à Gilles CHABRIER

Absent: Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET: Tarifs location des salles communales

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux tarifs à compter du 01/01/2023 pour les salles communales.

RF Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/12/2022
015-200071702-20221130-DE_2022_134-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 01/01/2023

Associations de la commune de Murat toutes les salles journée	Gratuit
La Chevade journée - Muratais	80,00€
La Chevade journée - Non résidant de la commune	150,00€
Salle po journée - Muratais	40,00€
Salle po journée - Non résidant de la commune	70,00€
Salle po WE - Muratais	80,00€
Salle po WE - Non résidant de la commune	120,00€
Halle journée - Muratais	100,00€
Halle journée - Non résidant de la commune	185,00€
Dojo et salle de danse / heure	6,00€
Tarif réduit dojo et salle de danse	3,00€
Salle de cinéma	80,00€

PRECISE que pour les salles polyvalentes, de la Chevade et de la Halle, à la signature de la convention de mise à disposition, une attestation d'assurance sera demandée ainsi que deux cautions, une de 500 € en cas de dégradation ou de nuisances au voisinage et une de 100 € pour le ménage.

PRECISE que pour tout utilisateur du cinéma, à la signature de la convention de mise à disposition, une attestation d'assurance sera demandée ainsi qu'une caution de 250 Euros plus une caution de 100 € pour le ménage.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_134-DE